

Séance du mardi 23 juin 2020 à 20h30
salle du centre communal

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Bastien	GUEx	
Présents :	Mme Rosalynne	BOUVIER	
	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜRMÜLLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEx	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Marco	REALINI	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusé-e :	n/a		



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des 10 mars et 2 juin 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Bilan des commissions sur la législature 2015-2020
5. Nomination des membres des Groupements intercommunaux (délibération)
6. Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques (délibération)
7. Propositions de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers



M. GUEX, Président, ouvre la séance à 20h35 en saluant le Conseil municipal et le public présent.

1. Approbation des procès-verbaux des 10 mars et 2 juin 2020

Procès-verbal du 10 mars 2020

Il n'y a pas de modification.

Muni de ces modifications, le procès-verbal du 10 mars 2020 est approuvé par 5 voix pour, et 11 abstentions d'usage

Procès-verbal du 2 juin 2020

Il n'y a pas de modification.

Muni de ces modifications, le procès-verbal du 2 juin 2020 est approuvé par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture de l'unique communication.

Groupement des législatifs de la rive droite

M. Dominique Anklin, président, a transmis à l'ensemble des conseils municipaux les documents relatifs au Groupement des législatifs de la rive droite (GLRV). Certains conseillers municipaux ne les ayant pas reçus, ils seront placés sur CMNet.

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Gestion de la crise du coronavirus**

Je vous souhaite la bienvenue au nom de l'Exécutif.

Notre cercle vertueux a été menacé par une crise sanitaire, sociale et économique majeure. La rhétorique numérique et ses certitudes technocratiques n'ont pas empêché les ravages causés par le virus Covid-19, venu très vraisemblablement de Chine. Mais fort heureusement, les sévères prescriptions ordonnées par le Conseil fédéral et appliquées par les cantons et les communes nous ont épargné le pire.

L'heure est aujourd'hui aux remerciements ; nous les adressons à notre administration communale, à la compagnie des sapeurs-pompiers, à la protection civile, ainsi qu'à tous les acteurs bénévoles qui, grâce à leur précieux engagement, ont permis l'application des recommandations sanitaires.

Nous rendons également hommage au Conseil municipal sortant et remercions toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Mairie pour leur fidèle engagement durant cette délicate législature.

Pour faire suite à votre élection, vous avez, chacune, chacun, prêté serment, juré ou promis d'être fidèle à la République et canton de Genève. Mais n'oubliez pas que vous avez été élus, mieux, vous avez été choisis... choisis par les habitants de la commune de Genthod, votre commune, notre commune, en votre qualité de conseillère et conseiller municipal-e.

Vous êtes donc là pour porter, haut, la voix de la population. Ecouter cette voix, c'est respecter les espérances des femmes et des hommes qui vivent à Genthod.

Merci pour votre engagement, votre enthousiasme et votre attention.

- **Approbation des comptes 2019**

Cette information portant sur les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019 doit permettre à l'ensemble des membres de votre Conseil, ceux de la précédente législature réélus le 15 mars dernier comme les nouveaux élus, dont les premiers actes délibératifs datent du 2 juin 2020, de bénéficier globalement d'un même niveau d'information.

Procédure exceptionnelle d'approbation des comptes 2019

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, en matière d'approbation des comptes des communes, l'arrêté du 23 avril 2020 du Conseil d'Etat a fixé la règle suivante : les conseils municipaux n'ont pas à approuver les comptes 2019.

Cette décision tout à fait exceptionnelle repose sur les éléments suivants : l'ordonnance fédérale du 13 mars, revue le 17 mars, entrée en vigueur le 18 mars et plus particulièrement ses articles 6 et 7 stipulant, d'une part, l'interdiction des réunions et, d'autre part, fixant la possibilité de déroger à l'interdiction si un intérêt public prépondérant le justifiait.

Partant de cette situation, le Conseil d'Etat genevois, ainsi que ceux des autres cantons romands, a informé le 23 avril les exécutifs des communes genevoises que l'approbation des comptes par les délibératifs ne constituait pas en l'état de la situation sanitaire un intérêt public prépondérant permettant de justifier la tenue d'une séance dans un contexte de pandémie.

Pour le reste, les mesures habituelles d'approbation des comptes sont restées inchangées :

- 1^{er} mai : vérification des comptes par l'organe de révision de la Commune
- 12 mai : transmission pour validation au Département de la cohésion sociale du canton de Genève
- 19 mai : transmission du rapport de l'organe de révision au Conseil municipal
- à venir (automne 2020) : validation des comptes par le Département de la cohésion sociale du Canton de Genève.

Présentation synthétique des comptes de fonctionnement et d'investissement

Cette présentation se base sur le rapport de l'organe de révision de nos comptes qui est accessible à tous les conseillers municipaux sur la plateforme CMNet.

Les comptes de fonctionnement présentent des dépenses de CHF 11'919'214.- et des recettes de CHF 12'004'054.-, soit un excédent de recettes de CHF 84'839.-.

La comparaison des dépenses effectives avec celles prévues dans le budget 2019 montre un excédent de dépense de CHF 58'000.- pour l'année 2019 soit 0,5% de plus que ce qui avait été initialement prévu.

Quelques variations importantes sont néanmoins à souligner :

- Rubrique 96 « Administration de la fortune et de la dette », nature 34 « Charges financières » : dépassement de CHF 120'000.-. Il s'agit essentiellement des travaux de rénovation de la maison du 4, route de Malagny.
- Toujours à la rubrique 96 mais cette fois-ci à la nature 44 « Revenus financiers ». La différence de CHF 80'000.- de recette en moins est due à une estimation trop haute des loyers communaux.
- Rubrique 79 « Aménagement du territoire », nature 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation », on peut observer qu'au lieu de CHF 75'000.- budgétés seuls CHF 28'000.- ont été dépensés.

Il est également nécessaire de rappeler que sur d'autres postes importants, les prévisions budgétaires pour 2019 ont été très proches de la réalité qui nous est donnée par les comptes – ce qui nous rassure :

- Charges de personnel : - CHF 40'000.- aux comptes, soit une différence de -2,2%
- Recettes fiscales : + CHF 265'000.-, soit +2,8% de mieux que les prévisions.

Concernant les comptes d'investissements il y a peu d'éléments saillants à évoquer.

Sur une prévision de dépense évaluée à CHF 4'898'500.-, seuls CHF 2'699'116.- ont été effectivement dépensés en 2019. Cela est dû à l'arrêt forcé des travaux de réalisation du centre de voirie. Pour rappel, l'adjudication des trav

aux de la charpente et de la boiserie extérieure a été contestée en justice par l'un des concurrents de l'entreprise choisie. Il a fallu une année au tribunal pour trancher le litige, et donner raison à la Commune, bloquant ainsi l'avancée du chantier.

Celui-ci a pu reprendre la semaine passée et devrait permettre une installation du service de la voirie dans la première partie de l'année 2021. »

- **Impact COVID-19 sur les comptes de la commune de Genthod en 2020.**

L'influence de la pandémie sur les finances communales est de deux sortes ; des économies réalisées ; des coûts supplémentaires ou des revenus en baisse.

Au chapitre des économies, celles-ci touchent les promotions, le 1^{er} Août, la sortie avec les aînés, le programme culturel, les commissions et séances du Conseil municipal ainsi que la sortie de l'Exécutif (voyage des maires). L'ensemble des économies se montent à CHF 122'000.-.

Pour ce qui est des coûts additionnels ou revenus en baisse ceux-ci portent sur la désinfection des bâtiments ainsi que des moins-values sur les loyers, notamment des restaurants, et les montants à charge des parents pour la crèche. Le tout s'élève à CHF 86'000.- de charges en plus.

Soit une balance de CHF 36'000.- en faveur des économies.

Néanmoins, il faut être conscient que les prévisions fiscales revues par le Groupe de perspective économique sur lequel se base le Département des finances du canton de Genève fait une estimation globale d'une baisse de 6,5% des recettes. Appliquée de manière linéaire à Genthod cela signifierait une baisse de CHF 640'000.- des revenus de la fiscalité aux comptes 2020.

- **Informatique pour les conseillers municipaux**

L'Exécutif a décidé de renoncer à l'achat de tablettes ou autres produits informatiques pour les conseillers municipaux de cette législature. Néanmoins, conscient qu'une activité sereine au sein du délibératif nécessitait quelques outils informatiques, il a été décidé de mettre à disposition de chaque conseiller municipal qui en ferait la demande, le remboursement des frais d'achat pour du matériel informatique. Plafonnées à CHF 800.-, les demandes de remboursement devront se faire sur présentation d'une facture.

- **Bains du Saugy, évolution de la situation**

Les grils des Bains du Saugy ont été enlevés. En raison de l'exiguïté de la zone, ceux-ci comportaient un risque non négligeable pour la flore arborée ainsi que pour les usagers du secteur. A l'analyse, il est apparu que leur installation n'avait jamais fait l'objet d'un accord formel de la part du Canton, propriétaire des lieux. A sa demande, les grils ont donc été enlevés.

- **Invitation**

Dans son courrier du 3 juin à l'attention du maire, l'entreprise Franck Muller a pris l'initiative d'inviter l'Exécutif et le Conseil municipal à une visite du Grand Malagny ou de leurs nouveaux ateliers. Si une telle perspective intéresse les élus, c'est avec plaisir que l'Exécutif se coordonnera avec Franck Muller.

Mme GUINAND

- **Crèche intercommunale Les 4 saisons**

La subvention communale pour l'année 2020 dépassera celle prévue au budget du fait de la perte d'écolage due au Covid-19, mais aussi – et c'est là une nouvelle positive – en raison de l'augmentation du nombre d'enfants de Genthod qui y sont accueillis (20,64 places occupées contre 18 ces dernières années).

- **Jardin d'enfants Petits loups**

Une page se tourne aux Petits-Loups puisque Florence Pellet, éducatrice de la petite enfance et pilier de l'institution depuis ses débuts en 1988, quitte le jardin d'enfants pour d'autres projets professionnels.

- **Promotions des 8P**

En l'absence de fête des promotions cette année, la Mairie en collaboration avec la direction de l'école a prévu une petite cérémonie pour les élèves de ce degré qui s'apprentent à quitter l'école primaire du village – un cap important pour eux.

- **Effectifs rentrée 2020**

Une nouvelle classe pourra être ouverte à l'école, suite à l'arrivée de nouveaux habitants et de quelques déplacements d'élèves de l'école de Bellevue.

- **Distribution alimentaire**

L'aide alimentaire a désormais été décentralisée dans les communes. Le Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac adopte à cet effet une approche concertée, pilotée par les villes du Grand-Saconnex et de Versoix. Un appel aux bénévoles est lancé.

M. BAUMGARTNER

- **ORPC-Valavran**

M. Vincent Homung, maire de Céligny, a été élu nouveau président de l'organisation régionale de la protection civile. Le commandant en place est Stéphane Granger, conseiller municipal à Genthod.

4. Bilan des commissions sur la législature 2015-2020

Mme VIZCAINO, pour la commission Affaires Sociales & Naturalisations

Mme VIZCAINO lit le rapport élaboré par Mme Borloz, présidente de la commission pour la législature 2015-2020 :

« En raison de la situation exceptionnelle et irréaliste que nous venons de vivre, engendrée par le Covid-19, la commission s'est réunie seulement deux fois en 2020, sachant que nous avons l'habitude de nous réunir pratiquement une fois par mois.

La commission et, principalement, ses membres ont assumé un très gros travail, tant du point de vue de l'étude des dossiers d'aide en Suisse ou à l'étranger, que des visites de naturalisations. De plus, les commissaires se sont toujours impliquées (eh oui ! la commission n'était constituée que de femmes) dans la proposition et le choix des sorties pour les aînés dans un premier temps, puis de celles pour les jeunes ensuite.

Aînés

Tout au long de ces années, le principe de base de la commission était de prévoir quatre événements par année pour les aînés, soit un par trimestre :

- lors du 1^{er} trimestre, généralement, nous organisons une invitation à un spectacle ;
- au printemps, nous planifions, avec les beaux jours, une journée visite et repas ;
- à la fin de l'été, nous emmenons traditionnellement nos seniors au cirque Knie ;
- et enfin en novembre était prévue la sortie aux Automnales.

L'année dernière, nous avons un peu innové. En effet, en raison de l'organisation de la Fête des Vignerons, nous avons décidé d'emmenner nos aînés à cette fête exceptionnelle, en lieu et place des deux premières sorties de l'année. Cela a été un franc succès.

Jeunes

Depuis 2017, il y a eu une nouveauté. En effet, nous avons obtenu un budget pour organiser des événements et des sorties pour les jeunes de la commune, comme aller au karting, au Laser Game, dans un Escape Room, ou encore au Super Cross et au CHI à Palexpo, en fin d'année. De plus, nous avons aussi planifié une sortie au cirque Knie en même temps que celle prévue pour les aînés et qui est devenue, depuis lors, notre traditionnelle sortie intergénérationnelle.

Aide en Suisse

Lors de cette législature, la commission a décidé d'attribuer un don, plus régulièrement, aux associations suivantes : L'Essarde, qui nous tient particulièrement à cœur, car elle se trouve sur notre commune ; ATD Quart Monde ; Chiens guides d'aveugles ; La Fondation Phénix.

Mais aussi, dans une moindre mesure, à La Barje à Versoix, Le Caré, Lecture et compagnie, REPR, Fondation relais enfants-parents romands, Vires.

Sans oublier des aides à : Aide aux Montagnards ; Armée du salut ; Association genevoise des malentendants ; Clair-Bois ; La Virgule ; Le Rêve de Julien ; Nez Rouge ; Palmier ; Regard2moi Suisse (équithérapie) ; Secours en hiver ; SEP-Sclérose en plaque.

Aide à l'étranger

Nous avons mis en place un tableau d'analyse des dossiers afin de traiter chacun de ceux-ci le plus équitablement possible. Nous avons œuvré toujours en suivant la même ligne, c'est-à-dire en favorisant des petits projets d'aide en apport d'eau, de soutien aux mères et/ou aux enfants : par exemple, la formation de jeunes à la médecine traditionnelle au Tibet, le micro-crédit en Afrique, la création et l'amenée d'eau pour des jardins familiaux en Argentine et en Afrique, de l'aide psychologique en Amérique du Sud ou encore la prévention de la délinquance en Grèce.

Naturalisations

Les demandes ont presque triplé lors de cette législature en comparaison de la législature précédente. En effet, nous avons traité environ 80 demandes de naturalisation avec un pic d'une trentaine de demandes en 2017.

Au terme de cette législature, je suis très heureuse du travail que nous avons accompli dans la commission, et surtout de la décision de créer des événements pour les jeunes et une sortie intergénérationnelle. Il a été très agréable de présider cette commission, les commissaires œuvrant à son fonctionnement en bonne intelligence. Ce fut un très grand plaisir de travailler avec chacune d'entre elles et je les remercie de leur investissement dans une commission qui demande beaucoup de temps et de labeur, et plus particulièrement de leur confiance et de leur soutien.

Je tiens aussi à remercier Michel Stalder, adjoint au maire, en charge de la commission, pour l'aide apportée tout au long de ces cinq ans.

Ensuite, j'aimerais remercier le secrétariat de la Mairie. En effet, au début de la législature, alors que j'ai voulu simplifier notre prise de notes en créant un procès-verbal sous forme de tableau, Sandra Roachat a très vite pris le relais en me préparant les PV des séances à l'avance. Nous avons gagné en efficacité. J'ai aussi été très bien soutenue par Sonia Lardi Debieux, lors de l'organisation de toutes les sorties des aînés et des jeunes. Là aussi, je désire souligner son efficacité. Enfin, Stéphane Baratelli a toujours été présent pour moi, lors de l'organisation des séances et de la mise à jour des tableaux d'aide à l'étranger et en Suisse, ce dont je lui suis reconnaissante. Je les remercie tous pour leur travail remarquable de diligence, qui a permis à la commission de fonctionner de manière optimale.

Je suis très satisfaite de ces onze années au sein du Conseil municipal, qui ont été très enrichissantes, et d'avoir pu servir les intérêts de Genthod.

En guise de conclusion et parce que j'ai travaillé essentiellement avec des femmes lors de cette législature 2015-2020, que ce soit dans la commission des Affaires Sociales & Naturalisations, au sein du Bureau et à la mairie, je leur dois en clin d'œil une citation de Léon Tolstoï : « Femmes, c'est vous qui tenez entre vos mains le salut du monde ».

Je souhaite une très bonne suite aux conseillers sortants, ainsi qu'aux nouveaux élus pour cette législature 2020-2025. »

Mme BOUVIER, pour la commission Aménagement du Territoire & Mobilité

Mme BOUVIER indique que Mme Pitteloud, présidente de la commission Aménagement du Territoire & Mobilité 2015-2020, semble avoir fait un travail de grande qualité durant la dernière législature.

Le Président remercie Mme BOUVIER de cette intervention improvisée.

Mme GLAUS-LEMBO, pour la commission Culture, Sports & Loisirs

Mme GLAUS-LEMBO demande au Président de lire le rapport. Le Président lit le rapport rédigé par Mme Vegezzi, présidente de la commission Culture, Sports & Loisirs 2015-2020 :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le rapport que je présente ici couvre les trois dernières années de cette législature, car j'ai pris mes fonctions en tant que conseillère municipale et présidente de la commission de Culture, Sports & Loisirs en mars 2017 à la suite de la démission d'Isabelle Isch.

Culture

1.1 Programmes culturels 2018-2021

L'ambition de la commission a été de proposer un programme culturel de qualité, riche et diversifié en privilégiant les productions et acteurs de la scène romande et s'adressant à un public large.

Nous avons proposé dix-huit spectacles en 2018, seize en 2019 et dix-huit en 2020 composés de films documentaires, musiques, théâtre, humour, danse, spectacles pour enfants.

L'Espace Culturel Genthod est hautement apprécié par les gens du spectacle et le public, car modulable il s'adapte à différents types de spectacles.

La fréquentation est capricieuse. Les spectacles pour enfants, ceux dits à thèmes, ou comiques et les chorales en fin d'année ont attiré le plus de spectateurs. Je me permets d'en citer quelques-uns. Par exemple en 2018 : « Les grandes illusions » de GianFrancoLeMagicien, « Le Petit orchestre de l'Est », « Un spectacle drôle » de Marina Rollman, « La chorale Africaine ». En 2019 : « Ma vie de Courbettes » Deshusses-Naftule, Soirée iranienne avec la projection du film « Nous trois ou rien », « Le Mentaliste » de Gabriel Tomay, « Hors-jeu » de Charles Nouveau, « Chants orthodoxes » par l'Ensemble Tchesnakov. En 2020, la dernière manifestation culturelle avant le confinement dû à la pandémie du coronavirus a été « Le Loto poétique » proposée par le théâtre Am Stram Gram, le 7 mars. Elle a attiré une centaine de participants venus en majorité de la rive gauche du lac.

Ceci confirme la bonne direction empruntée par la commission.

La pandémie du coronavirus nous a obligés à reporter à une date ultérieure six spectacles prévus pour ce printemps : « Trois hommes dans un bateau sans oublier le chien », « Théâtre sans animaux », « La cantatrice chauve », et trois collaborations avec le théâtre Alchimic ; « Dégenre » one woman show humour Marie-Eve Musy, « Les amis » humour Brigitte Rosset-Frederic Recrosio, « Comebidouille – Compagnie » spectacle pour enfants.

Cet arrêt de travail forcé durant une période indéterminée a laissé sans revenus les acteurs et intervenants des spectacles mentionnés ci-dessus. Les membres de la commission ont voté à majorité pour demander à l'Exécutif une avance sur le cachet pour les acteurs et intervenants des spectacles en attendant de pouvoir honorer leurs contrats reportés à l'automne ou à l'année prochaine. Nous voulions ainsi faire un geste et montrer notre solidarité avec eux.

En ce qui concerne le programme culturel pour l'année 2021, la commission a commencé à y travailler dès la rentrée en septembre 2019. Le 3 mars 2020, date de notre dernière réunion, nous l'avons terminé.

En dernier lieu, il me semble important de noter que le tarif des spectacles payants a été établi à CHF 20.- et CHF 10.- tarif réduit.

1.2 Partenariat avec les théâtres Alchimic et Am Stram Gram

Toujours dans l'optique d'offrir à notre commune un programme de qualité, nous avons conclu deux partenariats avec le théâtre Alchimic et le théâtre Am Stram Gram.

Les amateurs de théâtre savent que le théâtre Alchimic offre des pièces de qualité pour un public exigeant. Grâce à cette collaboration, nous avons ainsi pu apprécier en avant-première la nouvelle pièce écrite par le duo Deshusses-Naftule « Ma vie de courbettes » (2019), pour ne citer qu'un exemple. Nous proposons à notre public deux ou trois pièces à succès jouées à guichets fermés au théâtre Alchimic. Ainsi nous gagnons un plus grand public, bénéficions des connaissances, succès et conseils techniques du théâtre Alchimic, et enfin notre programme culturel figure sur leur site et également dans le théâtre.

Am Stram Gram est « le » théâtre pour l'enfance et la jeunesse. Son programme pédagogique et culturel a fait rêver plus d'une génération. Le partenariat que nous avons conclu fait partie du programme conçu par Am Stram Gram intitulé « Théâtre en commun – Théâtre en communes ». Il consiste à encourager le jeune public à apprécier des ouvrages littéraires, à la lecture à haute voix, à s'exprimer en public. Le « Loto poétique » joué le 7 mars 2020 a attiré un public largement venu de Genève.

1.3 Exposition Open House

Dans le cadre du programme culturel, la commission a imaginé une exposition de sculptures à ciel ouvert inspirée par l'exposition « Promenades » réalisée en 1985 au parc Lullin. L'art contemporain et l'architecture éveillent la curiosité. Cette exposition est adressée aux Genthodais mais également à un public plus vaste. Le but est de découvrir des œuvres et Genthod à travers un parcours d'art contemporain et architectural. L'ouverture de l'exposition « Open House » est prévue pour le printemps 2021.

Ce projet a été confié à Simon Lamunière, dont le parcours en tant que curateur est salué bien au-delà de nos frontières. Je ne citerai que ArtBasel dont il a été de 2000 à 2011 curateur de Art/Limited, la prestigieuse section d'œuvres monumentales. En 2012, il a été le président fondateur d'ArtGenève.

Ce projet a été unanimement approuvé par le Conseil municipal en 2018 avec une participation de la Commune de CHF 100'000.- sur un budget total de plus d'un million de francs.

Sports

Inspirée par quelques jeunes Genthodais, la commission a organisé le tournoi de basket 3x3 en collaboration avec la fondation de la FIBA (Fédération internationale du basket). Un groupe de bénévoles s'est proposé pour porter le projet. Trois d'entre eux étaient de Genthod et un de Bellevue: Hervé Raboud, Gregory Marcante, Renato Viana et Paywand Golai.

Le succès du basketball 3x3, aussi appelé « street basket » est impressionnant. Depuis quelques années il a traversé l'Atlantique et gagne en popularité indépendamment de l'âge et du genre ; à tel point qu'il est devenu un sport olympique et devrait faire sa première apparition aux JO de Tokyo. La fondation de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA) gère le développement de cette discipline. Nous avons rencontré M. Wanniger, son directeur, qui a soutenu notre projet. Il a mis à notre disposition tout le support nécessaire, informatique et humain pour organiser cette manifestation.

La première édition de ce tournoi à Genthod s'est tenue en mai 2019 et a été appréciée par les jeunes de la commune.

Suite à la pandémie du coronavirus cette manifestation n'a pas pu avoir lieu en 2020 ; elle a été reportée à mai 2021.

L'organisation de la deuxième édition du tournoi a été confiée à l'Association Sas'PartaGe dont deux membres ont fait partie de la première édition. Elle est soutenue par des bénévoles. La Commune de Genthod pourvoit en équipement (maillots, shorts, gourdes et sacs) les participants au tournoi.

La FIBA assure les arbitres ainsi que son programme informatique.

La première édition du tournoi à Genthod a été très bien accueillie et à titre personnel, je suis fier qu'il fasse partie du programme de la fondation de la FIBA car cela lui donne une visibilité autre qu'un simple tournoi de campagne.

Subventions

Les subventions jusqu'ici octroyées uniquement pour le sport ont été élargies en 2019 à la culture.

Bibliothèque

A titre personnel, mon regret a été de ne pas avoir suffisamment collaboré avec la bibliothèque. J'ai eu l'occasion de découvrir quelques présentations organisées par Nicole Sacca, dont celle du dessinateur Fiami « Récite-moi La Fontaine », qui méritait plus que l'audience limitée due à l'espace restreint de la bibliothèque.

Je remercie chaleureusement les membres de la commission de Culture, Sports & Loisirs : Cristina Dellamula, Lorella Glaus-Lembo, Bastien Guex, Olivier Joss, Noun Jacques Sanou, Joël Schmulowitz et Michel Stalder pour leur engagement.

Nos projets ont été soutenus et portés à bien par Michel Stalder, adjoint au maire. Je l'en remercie. Enfin, je voudrais remercier Stéphane Baratelli pour sa patience et disponibilité ainsi que Sonia Lardi Debieux. Il va sans dire que sans leur aide bien des choses auraient été plus difficiles. »

M. SANOU, pour la commission des Bâtiments

« En début de mandat, j'avais indiqué que le projet de la nouvelle voirie devrait être l'un des dossiers phares de notre législature. En effet, nous nous sommes attelés à la tâche, depuis le lancement du concours jusqu'au choix final de l'architecte pour la réalisation du projet. Un certain nombre de modifications ont été effectuées en cours de route, notamment la revue à la baisse du coût.

La commission a travaillé à l'acquisition de la maison Magnin, à la route de Malagny 4, avec le projet d'implantation de deux villas sur le terrain.

Un des dossiers, brulant et émouvant, a été le Creux de Genthod. Une commission ad hoc a été créée à l'occasion pour s'en occuper. Et ce n'est pas encore fini.

Le projet de la nouvelle voirie-pompiers est devenu, pour finir, le projet nouveau centre de voirie. Les pompiers devront être regroupés au niveau cantonal. Le chantier du nouveau Centre de Voirie, à peine commencé, a dû interrompre ses travaux suite au dépôt de plainte de l'entreprise Casai. Heureusement, la justice a rejeté la plainte et l'entreprise a renoncé à faire recours. Les travaux ont repris le 15 juin 2020. La mise en service est prévue pour décembre 2020-janvier 2021.

Quant au chantier de Malagny 4, les travaux avancent normalement et selon le planning des architectes. La remise des locaux est prévue pour le mois d'avril 2021.

Pour ce qui est des détails des travaux de la commission, prière de se référer aux différents rapports semestriels disponibles sur CMNet.

La commission sous la prochaine législature devra réfléchir sur le projet de réaffectation du Rural ainsi que le projet de restauration du bâtiment de la mairie.

Je remercie très chaleureusement les membres de la commission des Bâtiments avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Ils ont toujours pris à cœur les intérêts de notre Commune.

Mes remerciements aussi à M. le Maire Wolfgang Honegger, qui a toujours été bien présent avec ses conseils et certaines orientations ainsi que M. l'Adjoint au maire Andréas Baumgartner qui a participé de manière ponctuelle aux séances de commission.

Un grand merci au secrétariat de leur disponibilité et promptitude, toujours avec le sourire. »

M. GUEX, pour la commission Environnement

Le Président, également président de la commission pour la législature 2015-2020, lit son rapport :

« Mesdames, Messieurs, chers membres du Conseil municipal et de l'Exécutif,

Au début de la précédente législature, la commission s'est fixé un programme de travail contenant notamment trois sujets principaux : le développement de l'aéroport, la gestion des déchets, et le mode d'entretien des espaces verts.

La commission a aussi abordé d'autres sujets comme l'éclairage public ou les journées de l'environnement.

Concernant le développement de l'aéroport, la commission n'a finalement pas abordé le sujet.

Gestion des déchets ménagers

La gestion des déchets est un sujet majeur, complexe, et sensible sur lequel la commission a travaillé dès 2016 avec le double objectif de l'amélioration de la qualité du tri et de la diminution de la quantité de déchets incinérés par habitant et par an. De plus, l'année 2017 a vu la fin des tolérances communales, c'est-à-dire que les communes ne pouvaient plus collecter gratuitement les déchets urbains, assimilables à des déchets ménagers, produits par des entreprises.

Dans ce contexte, une étude portant sur l'implantation de points de collecte de déchets ou écopoints a été réalisée en 2016 par un bureau d'ingénieurs. Cette étude, qui a servi de base à la réflexion de la commission, a été associée à un relevé par la Mairie de tous les containers collectifs privés de la commune, ainsi que des écopoints existants. Par ailleurs, l'écopoint du chemin de la Pralay a été construit en 2016. La construction de cet écopoint s'est accompagnée d'une décision unilatérale de l'Exécutif de ne plus relever les déchets ménagers porte-à-porte sur une partie du chemin de la Pralay.

En 2018, la commission a validé une variante de l'étude relative pour l'implantation des écopoints en vue d'une phase-test au moyen de containers provisoires. Cette même année, à la demande de la commission, la récolte des déchets de cuisine a débuté sur le territoire communal, à l'aide de l'action cantonale de la 'P'tite Poubelle Verte'.

En 2019, une séance publique d'information a eu lieu concernant la phase-test de plusieurs nouveaux emplacements de tri. Depuis, ladite phase-test est en cours de réalisation.

S'appuyant sur les retours d'expérience, la commission a durant toute la législature, et ce dès 2017, demandé que la Commune de Genthod collabore avec la Commune de Bellevue pour le développement des points de collecte, souhaité l'intégration de la population à la réflexion à travers une démarche participative, relevé l'importance de la communication, demandé d'effectuer une phase d'essai pour expérimenter des solutions de collecte des déchets, exprimé le besoin de données chiffrées afin de connaître le comportement des habitants en matière de gestion de déchets et éviter des investissements improductifs, demandé des informations à propos des coûts réels tant environnementaux que financiers des différentes solutions de collecte.

Le bilan de ce travail est mitigé. La Commune a bien organisé une phase-test dans l'objectif d'évaluer l'adéquation au tissu bâti et social de Genthod du système de collecte au moyen d'écopoints. Cette phase-test est accompagnée d'un questionnaire portant non seulement sur l'évaluation de la phase-test proprement dite, mais également sur la manière dont les habitants de la commune gèrent leurs déchets. Ce questionnaire associé aux chiffres de la collecte des déchets répondra au besoin de données de la commission Environnement.

En revanche, les demandes concernant la collaboration avec Bellevue, une démarche participative et les coûts des différentes solutions de collecte sont restées lettre morte.

Dès lors, la réflexion concernant la gestion des déchets ménagers n'a pas encore abouti. De l'avis de la commission, la réalisation définitive de nouveaux écopoints, comme l'évolution future du système de collecte des déchets ménagers de la commune, dépendra du résultat de la phase-test.

Modes d'entretien des espaces verts

Bien que particulièrement concernée par le sujet, la commission Environnement n'a pas développé autant que souhaité le sujet. En effet, elle a demandé à la Mairie des explications concernant la gestion des espaces verts de la commune, mais ne les a pas obtenues. La commission n'a pas non plus élaboré un document à l'attention de la Mairie afin de lui faire part de ses vues en matière de promotion de la biodiversité, comme elle l'avait pourtant exprimé.

En revanche, durant la législature Genthod est devenue une commune sans pesticides en ce qui concerne l'entretien de ses espaces verts.

Patrimoine arboré

La législature a vu plusieurs actions concernant les arbres de la commune.

Les alignements de vieux chênes de la route de Valavran et du chemin de Chênes ont fait l'objet d'un diagnostic sanitaire qui a conduit à une campagne de soin, d'élagage et d'abattage. Des plantations ont été réalisées pour remplacer les sujets abattus.

Un dépôt de mulch, qui sert de soin aux arbres, a été déposé sous les marronniers du mail Lullin.

Des arbres du préau de l'école, plantés lors de la construction du nouveau centre communal, ont été remplacés en raison de leur mauvais état.

Enfin, un verger haute tige a été planté avec les enfants de l'école dans la campagne Lullin. Cette dernière ayant aussi fait l'objet d'une intervention conséquente de coupe d'arbres et de buissons dûment autorisée.

Journée de l'environnement

Durant la législature, la commission a choisi trois sujets relatifs aux déchets : une visite de l'usine d'incinération d'ordures ménagères des Cheneviers en 2016 ; le thème du compostage en 2017 ; et la réduction de la production de déchets en 2019. En 2018, une visite du musée de l'agriculture de Chiblins a été organisée.

Eclairage public

En fin de la législature, suite à l'action « La Nuit est belle », la commission a abordé le sujet de l'éclairage nocturne de la commune, comme le Conseil lui en a donné mandat, en commençant par rencontrer un spécialiste des Services industriels de Genève (SIG) afin de comprendre comment est organisé le réseau d'éclairage public. Elle a commencé à examiner la situation de la commune et à discuter d'un éventuel projet.

Divers

La commission s'est aussi intéressée à la décoration florale de la commune, aux ateliers de décoration de Noël et de Pâques, au projet de Velospot, ainsi qu'aux images qui décorent les caissons électriques SIG de la commune. Elle a enfin œuvré à rendre la formule du vide-greniers plus conviviale et attractive.

Pour conclure, en plus des membres de la commission et de M. Andréas Baumgartner, adjoint en charge du dicastère lors de la dernière législature, je tiens particulièrement à remercier Mme Sandra Rochat qui a assuré avec compétence la réalisation des projets pour le thème de l'environnement au sein de l'équipe de la Mairie.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. GUEX, pour la commission des Finances

Le Président lit le rapport rédigé par Marie-France Mutillod, présidente de la commission des Finances 2015-2020 :

« Sous la présidence de Jean Keller (1.6.2015-1.11.2017), la commission des Finances s'est réunie essentiellement pour étudier les propositions de budgets de la Mairie ainsi que les comptes avant d'être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Lors de l'analyse des comptes 2015, il a été constaté un déficit dépassant 4 millions de francs. Ce résultat provenait essentiellement de la forte augmentation de la contribution de la Commune à la péréquation intercommunale ainsi qu'une baisse importante des recettes sur les personnes morales. Par contre, la commission a été satisfaite de constater que les comptes 2016 puissent être à l'équilibre à l'heure où l'Administration fiscale cantonale prévoyait une baisse significative des rentrées fiscales.

Suite au préavis favorable de la commission, le Conseil municipal, dans sa séance du 10 janvier 2017, a donné son accord pour l'acquisition de la propriété sise au 4, route de Malagny pour un montant de 2,8 millions de francs.

La commission s'est également penchée sur un crédit d'étude portant sur la construction d'un bassin de rétention multiusages au nant de Crève-Coeur, la réfection des collecteurs de la route de Malagny et du chemin de la Pralay ainsi que la réfection de la chaussée.

Lors de la séance du 7 novembre 2017, le Conseil municipal a procédé à la nomination de la soussignée à la présidence de la commission des Finances en remplacement de M. Jean Keller, démissionnaire.

La commission a poursuivi son action portant une attention particulière sur le maintien de l'équilibre entre des prestations de qualité pour la population et la maîtrise des coûts.

Elle a pris connaissance avec satisfaction du résultat des comptes 2017 affichant un excédent de l'ordre de CHF 300'000.-. Les recettes fiscales se sont élevées à plus de 16 millions, largement au-dessus du montant budgété, permettant des amortissements complémentaires à hauteur de CHF 1'088'519.-. Une provision de 5 millions de francs a été comptabilisée en prévision de la péréquation 2019 afin d'éviter une augmentation du centime additionnel.

Après examen du devis général du futur centre de voirie s'élevant à CHF 4'150'000.-, la commission, dans sa séance du 27 mars 2018, a émis un préavis favorable. Nous avons également accepté divers crédits supplémentaires. Par ailleurs, M. le Maire nous a informés de la sous-couverture de la caisse de prévoyance professionnelle d'un montant de 3,8 millions de francs.

Lors de la séance du 11 septembre 2018, la commission s'est penchée sur la construction des collecteurs au chemin des Chênes, du futur centre voirie et a adopté le plan financier à l'unanimité. La commission a également donné un préavis favorable se rapportant au crédit d'investissement « rte de Malagny 4 » d'un montant de 3 millions de francs portant sur la construction de deux nouveaux bâtiments comportant deux appartements chacun.

Elle a aussi étudié l'impact pour Genthod de la réforme fiscale des entreprises (RFFA). Au vu de l'étroitesse de l'assiette fiscale de la Commune, la commission considère qu'une réflexion soit engagée par rapport à d'éventuels déclassements de terrains qui permettraient la venue de nouvelles entreprises.

Lors de la séance du 8 janvier 2019, la commission s'est prononcée en faveur de la participation de la Commune au projet de la piscine intercommunale de Pré-Bois. Elle a également donné un préavis favorable se rapportant à un prêt-relais de CHF 104'000.- destiné à la rénovation du temple de Genthod.

La séance du 4 février 2019 concernant le crédit d'investissement destiné à l'acquisition des bâtiments du Creux-de-Genthod a dû être reportée au 11 février, faute d'avoir reçu à temps certains documents importants et compléments d'information de la Mairie.

La commission a insisté sur la nécessité d'auditionner l'expert mandaté par l'Exécutif afin d'obtenir des explications se rapportant aux expertises des bâtiments du Creux de Genthod. Avant de se prononcer sur le crédit d'investissement, elle a également demandé à M. le Maire de lui présenter les loyers mensuels à titre confidentiel. Après avoir pris connaissance de tous ces éléments, la commission a donné un préavis positif sur ce crédit.

La commission a donné son accord sur le principe d'un coût total de CHF 165'000.- destiné au financement du projet « Open House », accord subordonné à un certain nombre de conditions.

Dans sa séance du 30 avril 2019, la commission des Finances a été désagréablement surprise de constater que le rapport de l'organe de révision avait émis une opinion avec réserve. Selon les explications reçues de cet organe, il s'avère que le patrimoine financier de la Commune n'a pas été réévalué conformément aux dispositions légales en vigueur lors du passage au modèle comptable MCH2 à compter du 1^{er} janvier 2018.

La commission a demandé à M. le Maire de solliciter un délai auprès du service compétent pour l'approbation des comptes 2018, ceci afin de lui permettre de régulariser la situation. Il convient de noter que la valeur du patrimoine au 31.12.2018 a augmenté de CHF 4,3 millions suite à l'expertise effectuée depuis la première présentation des comptes.

Lors de la séance du 11 juin 2019, la commission des Finances a émis un préavis favorable concernant les comptes 2018 qui présentaient un résultat positif de CHF 1'269'973.- dû essentiellement à une réévaluation des actions de la BCGE au cours du marché.

Lors de la séance du 29 octobre 2019, la commission des Finances s'est penchée sur la proposition de budget 2020 en y apportant quelques modifications.

Les subventions pour les usagers des TPG passent de CHF 100.- à CHF 150.-.

L'enveloppe budgétaire concernant les indemnités allouées aux conseillers municipaux a été revue à la hausse avec effet au 1^{er} janvier 2020. Par contre, les augmentations prévues pour les membres de l'Exécutif ne seront applicables qu'à partir du 1^{er} juin 2020.

Le budget avec les modifications demandées est approuvé à l'unanimité par les membres de la commission des Finances.

Lors de la séance du 3 décembre 2019, la commission des Finances a donné son accord concernant un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire sur l'investissement du centre communal.

En ce début d'année 2020, la commission s'est penchée sur les projets de délibérations portant sur l'acquisition de trois bâtiments du Creux de Genthod. En date du 18 février 2020, la commission a auditionné la directrice et une juriste du Service des affaires communales afin de clarifier la situation suite à l'aboutissement du référendum du 24 novembre 2019. La directrice nous a informés que d'un point de vue légal, elle n'avait pas d'objection à ce que les superficiaires soient indemnisés au cas par cas. La préparation d'une délibération par habitation lui semblait adéquat. De plus, le fait d'arriver au montant correspondant à celui refusé en votation n'apparaissait pas non plus problématique.

La commission s'est donc prononcée en faveur de l'acquisition de trois bâtiments et un quatrième lors de la séance du 24 février 2020 pour un montant total de CHF 1'511'000.-.

En outre, elle a donné un préavis favorable pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la Compagnie des sapeurs-pompiers d'un montant de CHF 205'000.-.

En raison de la situation particulière engendrée par le Covid-19, la commission n'a pas été en mesure de se réunir pour la présentation des comptes 2019 ainsi que la formulation d'un préavis.

Selon les directives reçues de M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, les comptes 2019 devaient être transmis directement par M. le Maire au Conseil d'Etat, ceci après approbation par l'organe de révision des comptes. A cet égard, il convient de souligner que cette situation a provoqué un sentiment de frustration auprès de plusieurs commissaires, considérant le fait de ne pouvoir exercer leurs droits et devoirs d'élus posait un problème.

Pour conclure, la commission et ses membres ont traversé des périodes de grandes turbulences engendrées par des dossiers particulièrement sensibles. A cet effet, il sied de relever l'immense implication des commissaires qui ont exprimé leur opinion avec courage et détermination dans des décisions parfois très difficiles.

Ce fut un réel plaisir de travailler avec les membres de ma commission, et je voudrais les remercier très sincèrement pour leur investissement, et la confiance qu'ils m'ont témoignée au cours de ma présidence.

Je tiens aussi à remercier tous les membres du secrétariat de la Mairie pour leur disponibilité, toujours présents en toutes circonstances. Sans eux rien n'aurait été possible.

Un grand merci également à M. Yvan Masserey, notre comptable, pour son dévouement et son précieux soutien que j'ai particulièrement appréciés.

'La collégialité est le nerf de la guerre, seul nous ne pourrions rien réaliser, partageons nos connaissances avec les autres et le monde s'améliorera.'

Je souhaite une très bonne suite aux conseillers sortants, ainsi qu'aux nouveaux élus pour cette législature 2020-2025. »

M. ROSSET, pour la commission du Génie Civil

M. ROSSET lit le rapport rédigé par M. Joël Schmulowitz, président de la commission du Génie Civil 2015-2020 :

« Canalisations

Notre commission du Génie Civil a ceci de particulier qu'elle avalise principalement des projets de travaux obligatoires et les dépenses qui leur sont liées. Ces projets sont principalement ordonnés par la Direction générale de l'eau, via la Mairie qui mandate notre bureau d'ingénieur, pour la mise en œuvre technique et la surveillance des chantiers. En effet, la majorité des travaux de cette législature se sont situés en sous-sol. Il s'agit principalement de canalisations et de raccordements destinés à l'évacuation des eaux claires et usées, que ce soit leur remplacement pour cause de vieillissement ou leur réalisation pour recevoir des débits plus importants suite à de nouvelles implantations situées sur les bassins versants de notre commune.

Les travaux préliminaires destinés aux demandes d'autorisation ainsi que leur surveillance sont assurés par notre fidèle et compétent bureau, Buffet Boymond.

En fin de législature, nous arrivons à la phase III, la dernière, c'est-à-dire l'évacuation des eaux claires du bassin versant Pralay-Malagny-Troiselles. Sa canalisation doit obligatoirement passer sous les voies CFF et sous la route de Lausanne pour déverser ses eaux dans le lac. Ce parcours compliqué et délicat a nécessité de nombreuses études.

Routes, rues, trottoirs et équipements

La commission a accepté un crédit d'étude de CHF 85'000.- pour la construction d'un bassin de rétention multi-usages au nant de Crève-cœur, nécessaire à la récupération et à la gestion des eaux claires des quartiers Fauvette et Chêna. Ce bassin sera réalisé dans la partie forestière du chemin de la Fermette. D'autre part, la commission a voté à l'unanimité la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur le chemin de la Gandole, ouvrant définitivement la voie à ce type de surfaçage dans notre commune.

La commission a aussi approuvé la construction d'un trottoir le long du chemin des Chênes, situé sur sa droite en montant, après l'intersection du chemin de Pierre-Grise. Ce trottoir sécurise la sortie des habitations débouchant directement sur la route. Une étude pour la pose de ralentisseurs sur le même chemin est en cours.

Suite à une pétition et son acceptation par la commission, le chemin des Rousses est aujourd'hui en statut bordiers autorisés pour le bonheur des promeneurs et des enfants.

Au chemin de la Gandole, la commission demande une étude pour l'élargissement de son trottoir ainsi que la création d'un cheminement piétonnier entre le parking et la haie actuelle qui serait déplacée vers le mail Lullin pour sécuriser l'accès à la place de jeux depuis le parking. Compte tenu des particularités du lieu, la commission souhaite se réunir conjointement avec la commission de l'Aménagement du Territoire & Mobilité pour enfin trouver avec elle des solutions pratiques le long de ce chemin et, plus largement, définir une politique cohérente du parage des voitures sur la commune.

A la rue du Village, la commission souhaiterait une inversion du sens unique et la limitation de la vitesse dans le village à 20km/h ainsi qu'un passage de 40km/h à 30km/h dans le reste de la commune.

Il apparaît que la commission du Génie Civil perd peu à peu ses prérogatives et par-delà même son efficacité. Exemple : pour le traitement des végétaux aux bords des routes elle doit s'en référer à la commission de l'Environnement, et pour la création de nouvelles voies, un chemin en 'bordiers autorisés' ou pour un simple passage piéton, elle doit s'en référer à la commission de l'Aménagement du Territoire & Mobilité. Bien sûr ces commissions sont compétentes et peuvent se réunir en interaction pour appréhender des solutions, mais nous pouvons aussi estimer que les membres de la commission du Génie Civil ont toutes les qualités nécessaires pour prendre ce type de décision.

Route de Lausanne

En commission élargie au Conseil municipal, nous avons bénéficié d'une information précise et détaillée relative aux futurs travaux que l'Etat engage sur la route de Lausanne, présentée par M. Serge Buillard, chef du Service des routes, accompagné de M. Benoît Lacas, ingénieur à l'Office cantonal des transports. Nous avons donc appris que ces travaux étaient destinés principalement à la pose d'un revêtement phonoabsorbant, qui s'étendra sur un tronçon de 2 km. Les deux voies seront malheureusement conservées et des places de parc à titre d'essai sont prévues le long de la route dans l'axe de la route du Creux-de-Genthod.

Les conseillers et conseillères présents se sont étonnés que lors de cette dernière législature la Mairie au courant de ces travaux n'ait pas mandaté, à l'instar des communes voisines, un bureau d'ingénieur qui nous aurait soumis, selon nos désirs, des projets destinés à l'amélioration esthétique, végétale et pratique de cette route importante qui traverse notre commune. Concernant le parking prévu le long de la route de Lausanne, la commission souhaite sauver ce qui peut encore l'être par une végétalisation de la zone avec également la plantation d'un arbre toutes les quatre places de parc.

Creux de Genthod

Lors de sa dernière rencontre, la commission a abordé les problèmes d'encombrement et de circulation l'été au Creux de Genthod. Une étude sérieuse s'impose pour trouver des solutions afin que ce lieu unique retrouve un peu sérénité.

Je souhaite mes meilleurs vœux de réussite à la nouvelle commission du Génie Civil et je remercie sincèrement ma commission qui a intelligemment œuvré afin de trouver des solutions pour résoudre des problèmes ardues. »

M. REINMANN, pour la commission de la Sécurité Publique

M. REINMANN résume oralement le rapport rédigé par M. Rychner, président de la commission de la Sécurité Publique 2015-2020 :

« Compte rendu du 1^{er} semestre 2020

Ce dernier semestre de la législature, la commission de la Sécurité Publique s'est réunie pour les dernières fois avant la crise sanitaire du Covid-19 les 10 décembre 2019 et 7 janvier 2020. Hormis d'intéressants divers, l'achat d'un nouveau camion de pompier pour notre Compagnie a été voté à l'unanimité. Le Conseil municipal a entériné notre choix le 4 février 2020, accordant une somme de CHF 205'000.- également à l'unanimité.

Compte rendu de la législature 2015-2020

Quant au travail de la commission de la Sécurité Publique durant l'ensemble de la législature 2015-2020, elle a traité des principaux sujets suivants :

- *Bien-sûr, les budgets annuels et les diverses subventions et investissements à accorder : à la Société de Sauvetage de Bellevue-Genthod pour contribuer à l'acquisition d'une nouvelle vedette d'intervention sur le lac, ou encore à notre Compagnie de pompiers gentousienne, pour notre participation à l'achat d'un nouveau véhicule de pompier intercommunal. Et encore à notre Compagnie, et pour elle seule comme mentionné plus haut dans le compte-rendu semestriel, pour le remplacement de leur très ancienne unité d'intervention ;*
- *les caméras de vidéosurveillance : elles furent tantôt acceptées pour les places de parking des Chânats (Bellevue) louées par Genthod, tantôt refusées pour celles devant être implantées sur notre commune. Les temps changent et la commission a émis le souhait que ce dossier soit repris lors de la prochaine législature ;*
- *la gestion des lieux de loisirs ou de transit : il s'agit, entre autres, des Bains du Saugy victimes de leur succès et, malheureusement aussi, d'une éducation lacunaire, parfois en débandade, de certains. Ou encore du transit motorisé de notre village et de notre commune par un nombre croissant d'usagers de la route et, malheureusement de temps à autre, par des excités de la route de plus en plus nombreux ;*
- *l'éclairage sécuritaire : point trop n'en faut. Il s'agit de sécuriser nos chemins et passages piétons en les éclairant sans pour autant basculer dans la production de pollution lumineuse ;*
- *le superflu ou le nécessaire : appréciations très subjectives, nous y fûmes confrontés lors de demandes de certains de nos habitants pour l'installation de miroirs routiers, ou encore, pour l'augmentation du nombre de patrouilleuses scolaires. Là encore, il faut se garder du superflu, voire des remèdes qui peuvent être pires que les maux.*

Voilà pour l'essentiel. Quoi qu'il en soit, le dialogue entre les commissaires, ainsi qu'avec notre représentant de l'Exécutif, a toujours été aisé et constructif durant ces cinq années. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

Après 21 années au délibératif de Genthod, j'adresse mes meilleurs vœux de réussite au nouvel Exécutif, au nouveau Conseil municipal ainsi qu'aux futurs membres de cette fort intéressante commission de la Sécurité Publique 2020-2025 ».

M. REINMANN ajoute que pour les caméras de surveillance, on s'acheminerait plutôt vers l'implantation de caméras aux abords des écopoints. Il ajoute également que des problèmes de graffitis ont été observés autour de l'école.

Mme UDRY, pour la commission Ad Hoc Cour des Comptes

Mme UDRY, présidente de la commission Ad Hoc Cour des Comptes 2015-2020, donne lecture de son rapport :

« *La commission a été mise en place suite au rapport de la Cour des comptes du 2 octobre 2019, faisant état d'irrégularités dans les comptes de la Commune et de détresse du personnel.*

Le rôle de la commission était d'accompagner le travail de la Mairie concernant la mise en place des recommandations faites par la Cour des comptes ainsi que le suivi de l'engagement d'un nouveau secrétaire général et de l'audit externe sur le fonctionnement des ressources humaines de la Commune.

Elle s'est réunie quatre fois et a suivi l'évolution de ces changements. Elle a notamment insisté sur l'importance d'instaurer une stratégie RH au vu de l'importance du personnel de la mairie sans qui le Conseil municipal ne pourrait pas fonctionner.

Les membres sont ravis que la Commune ait pu, avec le soutien de la commission, engager dans un délai restreint un nouveau secrétaire général correspondant parfaitement au poste. Les critères de sélection mis en avant par la commission étaient notamment la bienveillance, une expérience de gestion du personnel, une formation en gestion d'administration publique, la compréhension du fonctionnement d'une petite commune.

La commission a aussi demandé des explications sur la procédure de révision des factures.

Cette commission temporaire n'a pu réagir qu'après un acte grave. Lors de cette nouvelle législature, la commission des Finance, Administration et Economie Publique pourra poursuivre le travail commencé par la commission Ad Hoc.

Je tiens à remercier tout particulièrement Sonia Lardi Debieux qui nous a grandement aidés ainsi que les membres de la commission qui ont, grâce à leur travail uni, proposé des solutions concrètes. »

5. Nomination des membres des Groupements intercommunaux (délibération)

Le Président met aux voix la délibération suivante s'agissant de la composition des Groupements intercommunaux. Il propose que si le nombre de candidats correspond au nombre de places, les candidats soient élus ensemble.

Groupement intercommunal de la Vigne-Blanche

Membres CM : Mme DECOSTERD, M. GRANGER, M. RIGHETTI

Exécutif : Joël Schmulowitz (VAG), Karen Guinand (GIG)

Les candidatures proposées sont acceptées par 16 voix, soit à l'unanimité.

Commission Consultative GICORD

Membre CM : M. REINMANN

Exécutif : Andréas Baumgartner (PLR)

La candidature proposée est acceptée par 15 voix, soit à l'unanimité moins 1 abstention.

Groupement intercommunal de la Crèche

Membres CM : Mme VIZCAINO

Exécutif : Karen Guinand (GIG)

La candidature proposée est acceptée par 15 voix, soit à l'unanimité moins 1 abstention.

Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet

Membres CM : M. BUFFLE, Mme CADEI-MILLOT

Exécutif : Joël Schmulowitz (VAG)

Les candidatures proposées sont acceptées par 14 voix, soit à l'unanimité moins 2 abstentions.

Groupement des Législatifs de la Rive Droite

Membre d'office : M. GUEX (GIG), président du Conseil municipal 2020-2021

Membre CM : M. ROSSET

Exécutif : Joël Schmulowitz (VAG), Karen Guinand (GIG), Andréas Baumgartner (PLR)

La candidature de M. ROSSET est acceptée par 15 voix, soit à l'unanimité moins 1 abstention.

Tennis-Club de Genthod

Membre CM : Mme MERKT
Exécutif : Joël Schmulowitz (VAG)

La candidature proposée est acceptée par 15 voix, soit à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques (délibération)

Le Président met aux voix la délibération suivante.

Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 15 oui, et 1 abstention

à la majorité simple

sur 16 conseillers municipaux présents à la séance

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :

- a. *les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;*
- b. *les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;*
- c. *les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;*
- d. *les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;*
- e. *les changements d'assiettes de voies publiques communales ;*

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

7. Propositions de la Mairie

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

Grils des Bains du Saugy

Mme UDRY exprime son regret devant le retrait de ces grils :

« Pour commencer, je me dois de vous informer que beaucoup de communiens m'ont contactée pour me faire part de leur étonnement, non - c'est un mot trop faible - de leur choc, quand ils se sont fait aborder par une personne mandatée par la mairie pour leur expliquer les changements intervenus au bord du lac. Et quel changement. Je dois dire que je suis particulièrement choquée, mais surtout déçue d'apprendre que la mairie a retiré les grils au bord du lac et interdit l'accès aux chiens, sans en toucher le moindre mot aux élus de cette commune. Tout d'abord parce que je considère cet acte comme purement antisocial. En effet le bord du lac est un lieu public qui devrait être accessible à tous. Il va sans dire que les accès sont déjà en trop petit nombre. Il est à noter que les utilisateurs principaux sont les jeunes, et l'espace disponible pour eux est déjà quasi inexistant sur notre commune. Est-ce que le message que nous devons comprendre, nous jeunes, c'est que la mairie fait tout ce qui est en son pouvoir pour nous faire savoir que nous ne sommes pas les bienvenus ? Ou est-ce que notre commune cherche à exclure les gens qui n'ont pas les moyens d'avoir un barbecue chez eux ? Que va-t-il advenir des chiens secouristes qui s'entraînent à cet endroit-là ? J'aimerais vous demander de quel droit le Maire de la commune s'arroge la compétence de décider arbitrairement qui peut ou non profiter du domaine public et surtout de dicter les moindres comportements admissibles ou non ? Pour rappel, ce sujet a été traité et longuement débattu lors de la dernière législature par la commission de la Sécurité, dont le maire actuel faisait partie. La commission, tout comme le Conseil municipal d'alors, ont refusé les propositions de restriction d'usage que la mairie vient de mettre en place. Il faut aussi rappeler que ces grils ont été mis en place pour éviter les feux sauvages, car il y a une réelle demande de la population. La commission a proposé à plusieurs reprises d'engager des facilitateurs afin de permettre une utilisation respectueuse et en harmonie pour tous sans discrimination quant à l'âge, l'origine ou le rang social. Je dois vous dire que ce qui me déçoit le plus c'est cette manière dictatoriale d'agir à l'encontre de toutes les belles promesses qui nous ont été faites : de communication, de travail conjoint entre la Mairie et le Conseil municipal. »

Mme UDRY demande un renvoi du sujet en commission Sécurité.

M. SCHMULOWITZ relit son intervention faite au point 3 de l'ordre du jour. Il répète que c'est à la demande du Canton, propriétaire des lieux, que ces grils ont été enlevés. Pour des questions d'hygiène, les chiens sont tolérés « pour le bain, le temps du bain », et non sur les pontons.

Le Président prend note de la demande de renvoi en commission, et souligne que l'entrée en matière doit être d'abord acceptée. Il ouvre le débat sur ce point.

M. REINMANN dit que si le Canton s'est positionné contre ces grils, il ne sert à rien de continuer à discuter. Mais si la décision est réversible, on peut en effet en débattre.

Mme VIZCAINO rappelle que ces grils ont déjà été longuement débattus sans qu'une solution ait été trouvée. Elle pense qu'une discussion est nécessaire au sujet des grils, notamment à qui ils sont destinés, et quel est l'objectif de la Commune derrière ce retrait des grils.

Mme GLAUS-LEMBO annonce que le PLR partage cette opinion. Cette décision a été une très désagréable surprise, et curieuse, sachant que des représentants du Canton étaient présents lors de l'inauguration des baignoires réaménagées. Elle s'interroge donc sur les événements depuis cette inauguration et pense qu'en effet une discussion doit avoir lieu. Beaucoup de jeunes et de parents sont très mécontents de la situation. La manière est très brusque et elle s'inquiète pour l'avenir du dialogue entre le législatif et l'exécutif de la Commune. Elle est en faveur de ce renvoi.

Le Président cède la parole au maire.

M. SCHMULOWITZ entend ces propos. Il rappelle que les Bains du Saugy sont un lieu de forêt « minuscule ». Il répète que les chiens ont accès à ce lieu « le temps d'un bain ». S'agissant des grils, ils ont été estimés comme constituant un véritable danger, et pour cette raison ils ont été enlevés. Aujourd'hui, les adultes de la commune sont gênés dans leur accès aux bains : ils descendent, et se résignent à remonter. Les Bains ne sont pas un lieu réservé à la jeunesse.

Mme BOUVIER regrette que les conseillers municipaux n'aient pas été associés à cette première décision de législature de l'Exécutif, et espère que le dialogue sera désormais ouvert avec le législatif.

Personne d'autre ne demandant la parole, le Président met au voix l'entrée en matière sur ce sujet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 12 voix pour, 1 contre, et 3 abstentions

l'entrée en matière sur un renvoi en commission d'un débat autour du retrait des grils des Bains des Saugy.

L'entrée en matière étant acceptée, le renvoi en commission Sécurité est soumis au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 10 voix pour, 1 contre, et 5 abstentions

le renvoi du débat autour du retrait des grils des Bains des Saugy en commission Sécurité.

Plus tard dans la séance, M. RIGHETTI exprimera son interrogation au sujet du processus de décision du retrait de ces grils. Il demande notamment si le Canton n'était réellement pas au courant de la pose de ces grils. M. SCHMULOWITZ répond que la décision émane d'un service de l'administration cantonale qui a visité les lieux et s'est étonné de cet aménagement inadapté à un lieu fortement arboré. Renseignement pris, il s'est avéré que celui-ci n'avait jamais été autorisé. M. SCHMULOWITZ estime que ce n'est pas au Conseiller d'Etat qui a inauguré cette plage il y a cinq ans qu'incombait la responsabilité de vérifier la conformité des aménagements du lieu. Cette question n'est aucunement liée à la fréquentation de cette plage par les jeunes, et la jouissance de cet endroit avec vue sur le mont Blanc ne dépend pas, de son point de vue, de l'utilisation de grils. Aujourd'hui, la plupart des plages du Léman suppriment d'ailleurs ces aménagements. Il avoue ne pas saisir cette opposition rigide contre la décision de retrait. La Commune, assure-t-il, n'aurait pas pris cette décision de son propre chef.

Le Président demande si l'assemblée souhaite poursuivre le débat sur la décision, ou réserver cet échange à la commission Sécurité.

Mme VIZCAINO aimerait préciser que le renvoi en commission ne doit pas viser à débattre la décision de retrait des grils, mais plutôt des mesures à prendre afin d'assurer la sécurité du lieu et réduire les incivilités afin d'en permettre une jouissance agréable par tous.

M. JOSS rappelle l'une des pistes évoquées, à savoir poster un agent de surveillance aux heures très fréquentées, dans une visée de médiation.

Restaurant Le Lacustre

S'adressant au Maire, M. REALINI dit avoir observé que le restaurant Le Lacustre est vide, en travaux, et « fait tache » au bord de la route de Lausanne. Il demande si l'on peut espérer s'y voir rouvrir un restaurant. M. SCHMULOWITZ a posé la même question lors de la législature précédente, et n'aurait pas imaginé devoir y répondre lui-même. De fait, on n'en sait trop rien. On sait par contre que plusieurs acheteurs intéressés par la reprise du droit de superficie ont pris contact avec le propriétaire actuel.

La Mairie communiquera tout nouvel élément concernant notamment une potentielle rénovation du lieu.

M. JOSS demande si le droit de superficie est bien versé à la Commune, et dans le cas contraire, s'il est possible de « casser » ou d'annuler ce droit et de muter l'acquisition en droit de superficie en acquisition classique de propriété pleine. M. SCHMULOWITZ répondra lors d'une prochaine séance.

Collecte des déchets

M. REALINI entend des habitants en colère après la phase-test de collecte des déchets via écopoints. On a parlé d'un sondage à ce sujet et il aimerait savoir quand ce sondage sera publié. M. SCHMULOWITZ indique que des protestations ont en effet été transmises à la Mairie, mais qu'il ne faut pas occulter les personnes qui sont satisfaites. Un sondage sera en effet adressé aux communiens pour prendre le pouls de la population de manière plus systématique.

Creux de Genthod

M. REALINI demande si tous les éléments sont désormais réunis pour clore ce dossier. M. SCHMULOWITZ répond que le processus a été retardé. Certains superficiaires ont accepté de vendre leur maison. Pour les autres, de nouveaux droits pourront être constitués si la commission et le Conseil municipal agréent cette solution.

Restaurants du Creux de Genthod et du Château

M. JOSS demande si une démarche a déjà été définie pour le renouvellement des baux de ces restaurants qui arrivent bientôt à échéance. M. SCHMULOWITZ apportera une réponse lors de la prochaine plénière.

Rural

M. JOSS prend la parole :

« Le GIG se préoccupe depuis longtemps de l'avenir du Rural, bâtiment historique dont la position au centre du village est stratégique.

En 2018, le Conseil municipal avait donné mission à la commission Bâtiments d'élaborer un programme pour l'utilisation future des locaux. Les circonstances ont fait que ce programme n'a malheureusement jamais vu le jour. Un tel programme permettrait d'avoir une vision claire sur l'utilisation du bâtiment, et d'orienter le type de travaux à faire à l'intérieur et sur la toiture, dont les tuiles sont très dégradées. Par ailleurs, comme pour tout projet de rénovation de bâtiment classé, un programme de réhabilitation doit aussi être soumis à la Commission des monuments et sites, qui doit l'examiner.

L'inauguration du nouveau centre de voirie aura lieu l'année prochaine, il y a donc une certaine urgence à réfléchir sur le devenir du Rural.

C'est pourquoi la commission Bâtiments et Travaux Publics, suite à sa séance d'hier, sollicite la confirmation du mandat qui lui avait été donné en 2018 par le Conseil municipal. »

Le Président demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. SANOU répond que la commission Bâtiments et Travaux Publics s'est penchée hier soir sur ce projet et prévoit d'y revenir en sa séance du 15 septembre. Ce projet constituera l'une des préoccupations majeures de la commission durant cette législature.

Le Président soumet la demande au vote des conseillers municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour et 3 abstentions

la confirmation du mandat accordé à la commission Bâtiments et Travaux publics pour avancer sur le dossier du Rural.

Carrefour routes de Collex et Valavran

Mme GLAUS-LEMBO prend la parole :

« Lors de la séance du Conseiller municipal du 10 mars 2020, M. Wolfgang Honegger nous apprenait qu'un troisième stop était prévu sur la route de Valavran en venant de Genthod. Il nous apprenait également que cette solution ne convainquait pas les autorités communales et qu'un transport sur place avec les représentants de l'Office cantonal des transports (OCT), des Transports publics genevois (TPG), de la Police et des communes concernées était prévu le 19 mars.

Mes questions sont les suivantes : Cette réunion a-t-elle pu avoir lieu, et si oui, quelles en sont les conclusions ?

Car en effet, nous avons tous pu constater que ce troisième stop a bel et bien été posé, mais que la situation de ce carrefour est toujours aussi chaotique et dangereuse. Ceci, entre autres à cause des deux autres stops existants qui n'ont pas été rafraîchis et qui sont actuellement presque illisibles.

Par conséquent, le PLR demande à la Mairie de bien vouloir demander à l'OCT de bien vouloir mandater au plus vite une entreprise agréée afin de rafraîchir la signalisation au sol et ainsi de sécuriser un minimum ce carrefour, en attendant qu'une meilleure solution soit trouvée au plus vite. »

Le Président demande si l'assemblée souhaite se prononcer.

Comme Mme GLAUS-LEMBO, Mme VIZCAINO aimerait savoir si la réunion du 19 mars avec le Canton a eu lieu et si les solutions du Conseil municipal ont pu y être présentées. Elle rappelle que le Conseil municipal était opposé à l'introduction de trois stops dans le carrefour, et avait proposé des solutions alternatives d'aménagement.

M. JOSS fait remarquer que le stop sur la route de Collex en direction du lac est assez large pour deux véhicules, ce qui représente un danger. Il demande s'il est possible de supprimer ce risque ?

M. BAUMGARTNER rappelle que ce carrefour est sis sur territoire belleviste et informe que la Commune de Genthod avait été informée de la pose du troisième stop. Il entend le besoin de rafraîchir les autres stops.

Mme VIZCAINO demande à nouveau si les solutions du Conseil municipal ont pu être proposées lors de la réunion en question. M. BAUMGARTNER croit que la séance a été annulée à cause du confinement. Mme VIZCAINO demande que ces propositions soient réactivées. M. BAUMGARTNER prend note et se renseignera auprès du département concerné.

Le Président propose de demander à l'Exécutif d'apporter un point de situation circonstancié lors de la prochaine séance. Le Conseil municipal approuve cette demande.

M. RIGHETTI souhaiterait savoir si la Commune de Bellevue a eu des réponses de la part du Canton. Le Président demande à l'Exécutif de noter cette question.

9. Divers

Indicateurs pédestres pour Collex

M. REINMANN demande pourquoi, au croisement des routes de Valavran et de Rennex, des indicateurs jaunes (chemins de randonnée) pour Collex dirigent les piétons vers l'église, alors que Collex se trouve précisément dans la direction opposée. M. SCHMULOWITZ se renseignera.

Balançoire au mail Lullin

M. JOSS a observé une balançoire cassée dans le mail Lullin. Le Président tient du Secrétaire général, M. ROCHAT, que l'entretien des lieux est planifié.

La parole n'est plus demandée. Le Président lève la séance en indiquant que chacun est bienvenu à la verrée qui attend.

SÉANCE LEVÉE À 22H35.

Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI



La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS



Le Président
Bastien GUEX

